

REGLEMENT DU CONCOURS MACROPHOTOGRAPHIE ET PROXY PHOTO NUMERIQUE ESSAY 2025



Patronage FPF 2025/08

Article 1 : Définition :

Le Photo Club du Pays d'Essay organise un concours de macrophotographie et proxy photo Images Projetées.

Le concours est ouvert à tous, **l'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.**

Le concours est placé sous le patronage de la Fédération Photographique de France n° 2025/08.

Le concours est ouvert à tous les types de macrophotographie ou proxy photo monochrome ou couleur : nature, technique, artistique, créatif, etc.

Article 2 : Calendrier :

Date limite d'inscription	3 mai 2025
Jugement	10 mai 2025
Notifications	16 Mai 2025
Projection Publique	10 et 11 Mai 2025
Envoi du catalogue en pdf	16 Juin 2025
Envoi des Prix	16 juin 2025

Article 3 : Modalités de Participation :

Chaque participant peut présenter un maximum de 6 photographies.
Chaque club ou collectif peut présenter un maximum de 30 photographies.

La participation est soumise à un droit d'inscription :

<u>Auteur individuel</u>		<u>Club ou collectif</u>	
<u>Adhérent FPF</u>	<u>Non adhérent FPF</u>	<u>Adhérent FPF</u>	<u>Non adhérent FPF</u>
<u>10€</u>	<u>12€</u>	<u>30€</u>	<u>35€</u>

Tout auteur ne peut participer en même temps en participation club et en participation individuelle.

Article 4 : Format des photographies :

Les photographies devront être en format jpeg, colorimétrie srgb, dimension du plus grand côté 1920 pixels, poids inférieur à 3 Mo.

Chaque fichier sera nommé de la manière suivante :

Pour les auteurs individuels :

XX - NOM Prénom

YY = numéro du bordereau.

Exemple : *MARTIN Jean - 01*

Pour les clubs :

CLUB XXXX, XXXX= Intitulé du club sur le bordereau

YY= Numéro du bordereau.

Exemple : *CLUB PHOTO DU PAYS D ESSAY - 01*

Article 5 : Envoi des fichiers numériques :

Les photographies ainsi que le bordereau d'inscription seront à envoyer par WeTransfer à l'adresse suivante :

photoclubdupaysdessay@gmail.com

Article 6 : Droits d'inscription :

- <https://www.helloasso.com/associations/photo-club-du-pays-d-essay-2>
- Chèque : France uniquement, libellé à l'ordre de Photo Club du Pays d'Essay et à envoyer à :

**Thierry ROMAIN
2 Impasse du Bois Hue
61500 BOITRON**

Les photographies envoyées sans l'acquittement des droits d'inscription ne seront pas prises en compte.

L'ensemble des documents peut être téléchargé sur le site du Photo Club du Pays d'Essay :

<https://photoclubdupaysdessay.fr/>

Article 7 : jugement :

Le jugement aura lieu le samedi 10 mai 2025 à partir de 9h00 au centre Yves Turiault à Essay (61).

Jury :

- **José Pirès Diaz - Club Images de St Aignan de Cramenil, MFIAP - EFIAP/g - MFPP - EFPP - GPU CR2**
- **Daniel Halbout - Club Photo ASPTT Argentan**
- **Loïc Grignon - Photo Vidéo Club Georges-Méliès-Mayet**

Suppléant :

- **Catherine Châtelais – Photo Club du Pays d’Essay EFPP/EFIAP.**

Les images seront mélangées et projetées aléatoirement au jury.
Projection par vidéoprojecteur.

Les membres du Photo Club du pays d’Essay sont autorisés à participer au concours, mais ne peuvent recevoir de prix, ni comptabiliser des acceptations pour une distinction fédérale.

Les photographies des membres d’un club ne pourront pas être primées si l’un des juges fait partie de ce même club.

Les photographies admises seront projetées lors de l’annonce des résultats le 10 mai en soirée et lors de l’exposition du club le dimanche 11 mai 2025.

A l’issue du concours un catalogue au format PDF sera envoyé à l’ensemble des participants ayant fourni une adresse mail valide.

Article 8 : Dispositions diverses.

Création d'image :

Les images soumises doivent provenir de photographies (captures d'images via une sensibilité à la lumière) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

Les photographies générées par IA ne sont pas acceptées.

Certification :

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne. Les images ne peuvent pas incorporer d'éléments produits par un tiers (par exemple : images clipart, images ou œuvres d'art téléchargées sur Internet, ou générées par IA).

Reproduction :

Le participant permet aux organisateurs de reproduire gracieusement toute photographie soumise au concours pour publication et/ou affichage dans les médias liés au concours.

Cela peut inclure l'affichage en basse résolution sur un site Web.

Les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites dans des documents liés au concours ne seront pas acceptés.

Le Photo Club du Pays d'Essay n'assume aucune responsabilité en cas d'abus du droit d'auteur.

Modification et génération par ordinateurs :

Les images peuvent être modifiées par l'auteur.

Des ajustements visant à améliorer les images ou à modifier de manière créative les images sont autorisés.

Les images ne peuvent pas être construites entièrement avec un ordinateur et doivent être la seule œuvre de l'auteur.

Titres :

Chaque image doit avoir un titre unique.

Aucun titre ne peut être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier le créateur.

Les titres ne peuvent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture tel que IMG 471).

Les titres ne peuvent pas être constitués uniquement de numéros ni inclure des mots tels que « sans titre ».

Respect du vivant :

En accord avec les préconisations des Fédérations internationales la règle éthique fondamentale qui doit être respectée en tout temps est que le bien-être des êtres vivants est plus important que n'importe quelle photographie.

En aucun cas, une créature vivante ne peut être placée dans une situation où elle sera tuée, blessée ou stressée dans le but d'obtenir une photographie.

Les décisions du Jury seront définitives et sans appel.

Les organisateurs sélectionneront les photographies qui seront projetées ainsi que celles qui seront intégrées au catalogue.

Article 9 : prix.

Des prix, médailles, diplômes récompenseront les meilleures œuvres.

Un trophée récompensera le meilleur club.

Article 10 : respect du règlement.

La participation au présent concours entraîne automatiquement l'adhésion au présent règlement.

Le Photo Club du Pays d'Essay se réserve le droit de refuser la participation au concours des envois non conformes au règlement.

Article 11 : coordonnées.

Responsable du concours :

Photo Club du Pays d'Essay

Franck ROYER

06 83 02 63 94

franck.royer@cegetel.net

Commissaire du concours :

Jean Louis CHATELAIS

crelu@wanadoo.fr

Site du Photo Club du Pays d'Essay :

Les documents et les catalogues des précédentes éditions sont disponibles sur
le site :

<https://photoclubdupaysdessay.fr>

Contact club :

photoclubdupaysdessay@gmail.com